

De : Pfister, Olivier <Olivier.Pfister@environnement.gouv.qc.ca>  
Envoyé : 28 février 2023 10:17  
À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>  
Cc : Thibault, Alain (DPN) <alain.thibault@mffp.gouv.qc.ca>  
Objet : TR: BAPE - Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – 1e série  
DQ

*Complément d'information en réponse à la question 1 du DQ3.*

Bonjour Mme St-Gelais,

Je me permets de rajouter une information complémentaire concernant les chiffres d'aires protégées datant du 31 mars 2021 et ceux qui vous ont été transférés hier et qui sont datés du 31 décembre 2022. À ce chapitre veuillez noter qu'entre les deux dates précitées les limites de la région administrative de l'Estrie ont été agrandies pour inclure deux MRC qui appartenaient auparavant à la région administrative de la Montérégie, soit les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska. Étant donné que ces deux MRC transférées de la région administrative de la Montérégie à l'Estrie contenaient déjà une superficie non négligeable d'aires protégées inscrites au Registre des aires protégées au Québec, l'augmentation de la superficie d'aire protégée ainsi que l'augmentation modeste du pourcentage d'aires protégées entre le 31 mars 2021 et le 31 décembre 2022 au sein de la région de l'Estrie s'expliquent en bonne partie par ce changement de limites administratives. Vous trouvez ci-dessous un lien vers un communiqué détaillant ce changement de limite administrative.

<https://statistique.quebec.ca/fr/actualite/modification-decoupages-regions-administratives-estrie-et-monteregie>.

Cordialement.

Olivier Pfister  
Ingénieur forestier, Ing.f., M.Sc.  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et  
des Parcs  
Direction des aires protégées  
Édifice Marie-Guyart, 4e étage, boîte 21  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec, (Québec)  
G1R 5V7